

## Musée virtuel « La Micro-Folie » à la médiathèque

Le projet Micro-Folie s'articule autour d'un Musée numérique en collaboration avec 12 établissements culturels nationaux fondateurs. Le Musée numérique s'enrichit chaque année de 3 à 4 nouvelles collections, chacune composée en moyenne de 250 à 400 chefs-d'œuvre.



Les collections du Musée numérique peuvent être complétées par des collections régionales ou métropolitaines et des playlists thématiques. Venez découvrir les chefs d'œuvre de nos plus grands musées nationaux en version numérique. Vous pourrez ainsi flâner et vous perdre dans les méandres des 1 600 œuvres proposées, parmi lesquelles, la Joconde ou encore la Vénus de Milo.

**A découvrir aux horaires d'ouverture de la médiathèque jusqu'au vendredi 1<sup>er</sup> avril.**

## Du nouveau du côté de la halte ferroviaire



Depuis décembre dernier, un aller-retour supplémentaire en TER a été mis en place entre la halte ferroviaire d'École-Valentin et la gare Viotte.

Le nouveau départ d'École-Valentin proposé à **7h35** permet **une arrivée à 7h42** à Besançon Viotte. Il comble ainsi le creux de desserte qui existait entre les arrivées de 6h55 et 8h52 à Viotte et offre un horaire tout à fait adapté à une prise de poste à 8h au pôle Viotte par exemple ou aux alentours de 8h30 dans la ville. Le retour ajouté à 17h06 au départ de Viotte, pour une arrivée à 17h13 à École-Valentin, complète utilement la desserte qui compte désormais 4 retours possibles sur le créneau 16h et 18h.

Cette navette est adaptée à des horaires de travail et compétitive en termes de temps de parcours (7 minutes). Elle est accessible avec un abonnement Ginko Sésame (qui dans certains cas peut être pris en charge au moins à 50 % par l'employeur), Pass 18/25 ans ou 4/17 ans, ou avec un tarif SNCF. Le parking de la halte d'École-Valentin est gratuit.

### Soutien à l'Ukraine - subvention à la Protection Civile

En complément des collectes organisées début mars, le conseil municipal a octroyé une subvention de 1 000 € à la Protection civile dans le cadre de l'aide humanitaire apportée à l'Ukraine.

### Activités Seniors avec l'UFCV

#### Après-midi « Jeux de société »

L'Ufcv propose aux seniors d'École-Valentin de participer à un après-midi de jeux de société le lundi 4 avril de 14h à 16h.

D'autres dates sont d'ores et déjà prévues : 2 mai, 4 juillet et 1<sup>er</sup> août.



#### Initiation à l'informatique

Une séance d'initiation à l'informatique destinée aux seniors de la commune est organisée le lundi 28 mars 2022 de 14h à 16h dans la salle Loisirs du CAL. Notez les prochaines dates : 16 mai et 11 juillet.

L'objectif de la séance est de faire découvrir aux seniors l'univers du numérique et de l'informatique avec des volontaires en service civique de l'association.

Pour vous inscrire à ces activités, il vous suffit d'envoyer un mail ou de téléphoner aux coordonnées suivantes : [diane.oppo@ufcv.fr](mailto:diane.oppo@ufcv.fr) – 07 57 48 15 65



- Du lundi 21 mars au vendredi 1<sup>er</sup> avril : musée numérique « la Micro-Folie » à la médiathèque
- Vendredi 1<sup>er</sup>, samedi 2 et dimanche 3 avril : 1<sup>er</sup> Festi'Valentin du rire au CAL
- Lundi 4 avril : après-midi jeux de société au CAL de 14h à 16h
- Vendredi 8 avril : conseil municipal à 19h en mairie
- Dimanche 10 avril : 1<sup>er</sup> tour de l'élection présidentielle au CAL de 8h à 19h
- Lundi 11 avril : réunion de préparation de la 52<sup>e</sup> kermesse au CAL à 20h
- Mardi 12 avril : permanence Intermed (après-midi) en mairie
- Samedi 16 avril : chasse aux œufs de Pâques du CME à 10h à l'arboretum
- Mercredi 20 avril : réunion d'information recensement, journée défense citoyenneté et service national universel, en mairie de 17h30 à 18h30 (sur inscription)
- Dimanche 24 avril : 2<sup>e</sup> tour de l'élection présidentielle au CAL de 8h à 19h

## AGENDA

Bulletin mensuel  
Mars 2022

# Mairie d'École-Valentin



[www.ecole-valentin.fr](http://www.ecole-valentin.fr)

Ouverture les  
lundi, mardi, mercredi et vendredi  
de 15h30 à 18h30

03 81 53 70 56

[mairie@ecole-valentin.fr](mailto:mairie@ecole-valentin.fr)

## ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

11

MARS

2022

Ce bulletin mensuel reprend les principaux points discutés en réunion de conseil municipal et communique sur les affaires courantes et informations communales. Le compte-rendu complet du conseil municipal est disponible sur le panneau numérique à la mairie ainsi que sur le site internet.

### Vote des taux d'imposition 2022

La réforme sur la taxe d'habitation a entraîné la suppression de cet impôt direct au bénéfice des communes. Ces dernières n'ont plus à délibérer sur son taux. Le vote des taux d'imposition s'applique uniquement sur la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) et la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB). Chaque année, le conseil municipal est amené à se prononcer sur le maintien ou non de ses taux.

L'augmentation des taux d'imposition compte tenu des investissements importants à effectuer en 2022 et dans les années à venir a été débattue. A noter que les taux de la commune se situent en-dessous de ceux de la strate communale au niveau départemental et n'ont pas été augmentés depuis 2008.

Il est nécessaire d'avoir recours à trois leviers pour financer les investissements :

- L'autofinancement par un transfert du résultat de fonctionnement en investissement ;
- L'emprunt à des taux très favorables à ce jour mais qui risquent d'augmenter dans les mois à venir ;
- L'augmentation des impôts d'un point.

Ces trois leviers permettront ainsi de financer les équipements à destination des habitants et des associations de la commune et préserveront les finances de la commune face aux investissements et aux incertitudes à venir, notamment en matière de recettes.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :**

- par deux votes contre, deux abstentions et 19 voix pour, d'augmenter les taux d'imposition.
- par trois abstentions et 20 voix pour, que l'augmentation des taux d'imposition sera d'un point, soit 31,14 % pour le foncier bâti et 23,63 % pour le foncier non bâti.

### Ramassage des déchets verts

Les personnes seules de plus de 70 ans ou handicapées peuvent, sur simple appel en mairie (de mars à octobre inclus), faire enlever leurs déchets verts par le personnel communal en téléphonant au secrétariat le dernier vendredi de chaque mois pour enlèvement le lundi (sans sac plastique, en bordure du domaine public, maximum 2 m<sup>3</sup>).

**Inscription en mairie au 03 81 53 70 56**

### Appel à bénévoles pour la 52<sup>e</sup> édition de la kermesse

Le comité inter-associations vous invite à participer à la prochaine réunion de préparation de la 52<sup>e</sup> édition de la kermesse le lundi 11 avril 2022 à 20h au CAL.

Les bonnes idées, les bonnes volontés seront les bienvenues ! Venez nombreux :-)



Retrouvez toutes les informations de votre commune sur l'application INTRAMUROS



Imprimé par nos soins :  
ne pas jeter sur la voie  
publique

## Budget 2022

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 ressort à hauteur de **+ 721 914.41 €**.

La recherche permanente d'un résultat de fonctionnement, permettant d'atteindre notre capacité d'autofinancement (CAF) est le moyen idéal de poursuivre les actions concrètes et quotidiennes au service des habitants de notre commune. Elle conduit également à mener des dépenses d'investissement maîtrisées et pérennes en termes d'infrastructure, tant sur le plan culturel, sportif qu'associatif.

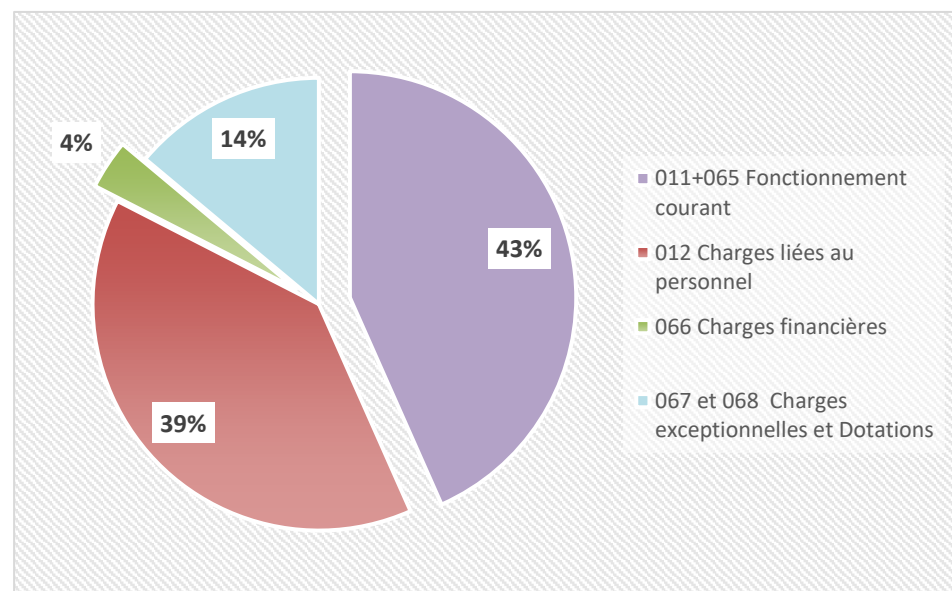
Cependant, il faut prendre en compte la linéarité des versements de l'état au profit de notre collectivité, le versement important des redevances dues à Grand Besançon Métropole (GBM) et l'augmentation imprévue des dépenses courantes (énergie, etc.), qui invitent à une grande rigueur.

Nous souhaitons poursuivre toutes les actions engagées, garantir les lourds investissements futurs sur les quatre ou cinq prochaines années, en consolidant notre capacité actuelle de trésorerie.

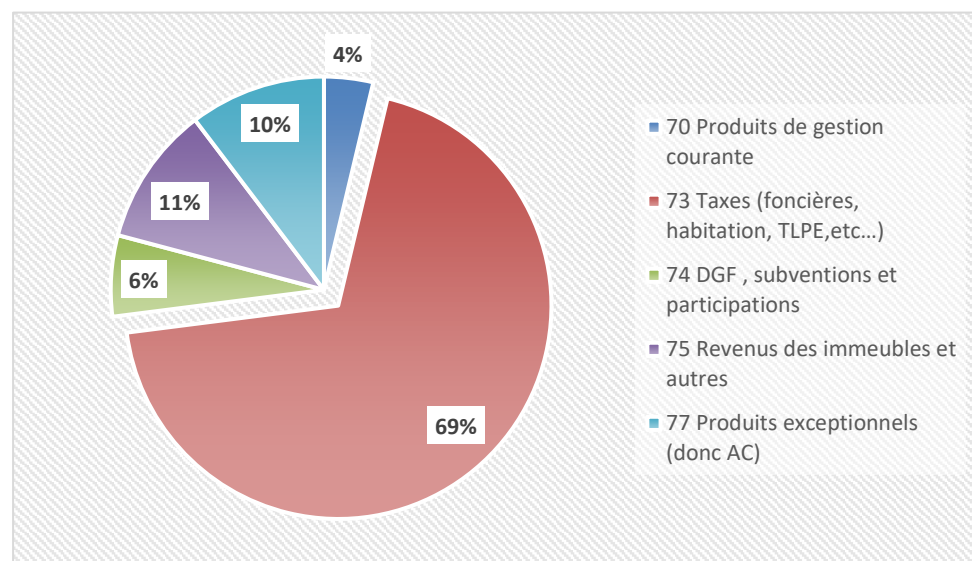
Ainsi, le conseil municipal du 11 mars 2022 a approuvé et voté les comptes 2021 et s'est donné les moyens financiers de mettre en œuvre son budget 2022, ambitieux, en confortant les mesures actuelles d'un emprunt de trésorerie à hauteur de 500 000 € remboursable sur 15 années, assorti d'1 point supplémentaire du taux communal appliqué sur les taxes foncières bâties et non bâties.

Le budget primitif de fonctionnement 2022 ressort à l'équilibre pour un montant de **2 447 451 €**.

### Dépenses de fonctionnement



### Recettes de fonctionnement



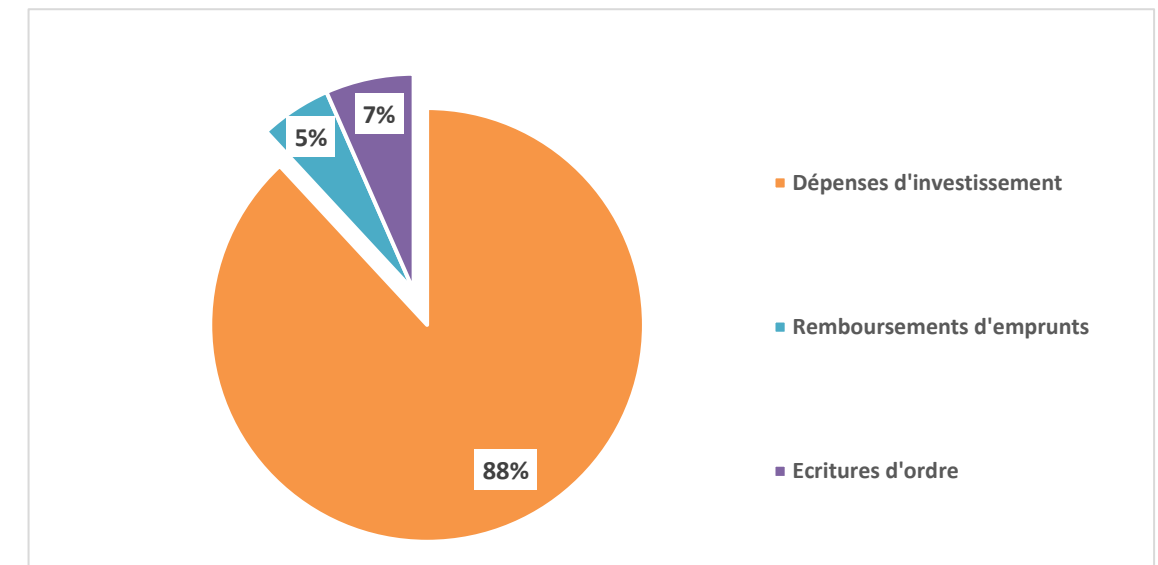
Au titre des **investissements**, les principales caractéristiques sont les suivantes :

Le total engagé au cours de l'exercice 2021 (2 322 102 €) est conséquent ; il a concerné la MCV (Maison Communale de Valentin), les bâtiments scolaires, le CAL, l'achat du hangar municipal, etc.

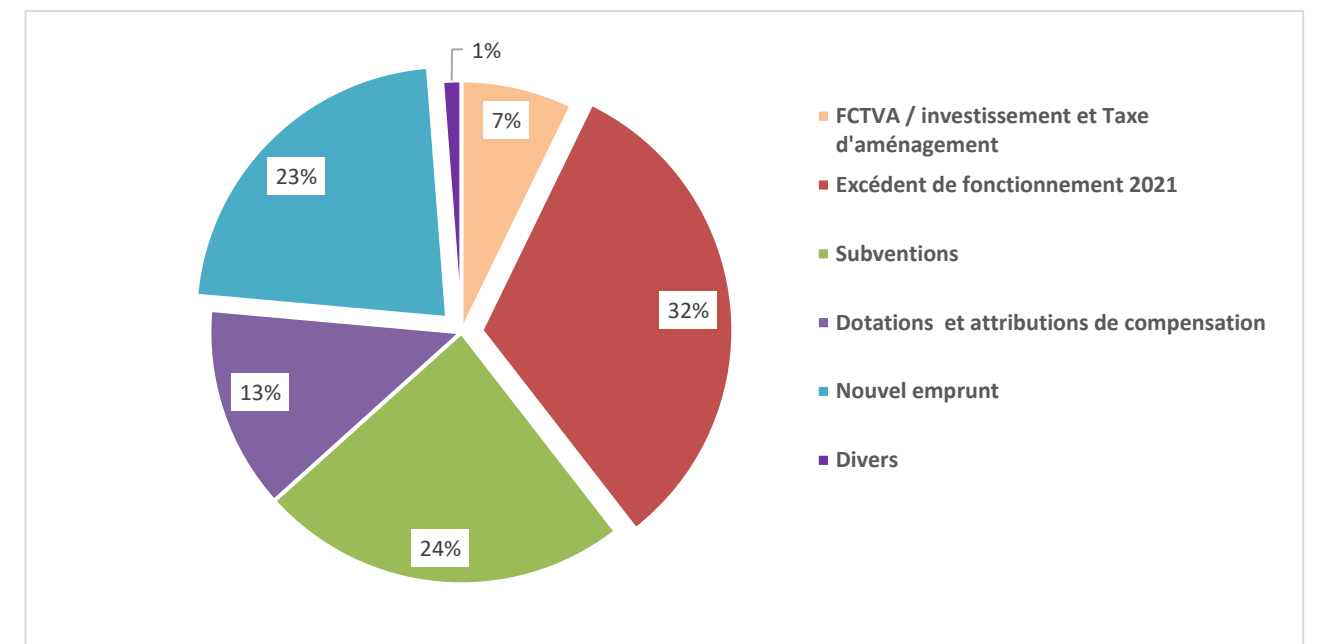
Le total budgétisé des dépenses d'investissement en 2022 est de **3 068 408 €**.

Nous retiendrons essentiellement :

- Création d'un terrain de football synthétique et d'un espace de loisirs multisports sur le site du terrain actuel : **1 270 000 €**
- Maison Communale de Valentin (finalisation extérieure et équipements intérieurs) : **215 000 €**
- Travaux bâtiments scolaires et matériels : **46 000 €**
- Ateliers municipaux et matériel voirie : **81 000 €**



**L'ensemble des recettes d'investissement s'élève à 2 925 238 €** dont un solde d'investissement reporté d'un montant de 689 366 €. Les autres recettes proviennent d'un nouvel emprunt à hauteur de 500 000 € sur 15 ans, de l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2021, des dotations de l'État, des subventions, ainsi que du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et de la taxe d'aménagement.



*Rappel : les informations détaillées concernant le budget primitif figurent dans le compte rendu de la commission finances du 8 mars 2022 et la note de présentation budgétaire publiés sur le site Internet de la commune.*